

DOSSIER  
ZOOZOSES



© Gael Kerbaol / INRS

SOMMAIRE DU DOSSIER

- ▶ Ce qu'il faut retenir
- ▶ Comment évaluer les risques de zoonoses ?
- ▶ Exemples d'activités professionnelles concernées
- ▶ Effets sur la santé
- ▶ Prévention
- ▶ Réglementation
- ▶ Accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)
- ▶ Fiches Zoonoses
- ▶ Publications, outils, liens...

## Ce qu'il faut retenir



© Gael Kerbaol/INRS - 2008

Les zoonoses sont des maladies infectieuses transmissibles de l'animal à l'homme. Les agents biologiques responsables de zoonoses peuvent être des bactéries, des virus, des parasites, ou des prions. Certains champignons microscopiques peuvent également être transmis par des animaux.

Les activités professionnelles concernées sont très variées : élevages, commerces d'animaux (animaux d'élevage ou de compagnie), parcs zoologiques, abattoirs, travaux en forêt (bûcherons, gardes forestiers...), équarrissage, métiers de l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, entretien des berges, des rivières et des canaux,) douanes, taxidermie...

Prévenir les risques de survenue de zoonoses nécessite de rompre la chaîne de transmission.

**Des fiches Zoonoses<sup>1</sup>** donnent des informations synthétiques sur les modes de transmission, les principaux symptômes chez l'animal et chez l'homme et les mesures de prévention recommandées. Elles sont destinées aux salariés ainsi qu'aux acteurs de la prévention.

<sup>1</sup> <https://www.inrs.fr/risques/zoonoses/fiches-zoonoses>

## Ressources INRS

VIDÉO DURÉE : 01MIN 50S



### Comment se transmettent les agents biologiques ?

Cette animation montre comment évaluer les risques et mettre en place des mesures de prévention contre les agents biologiques (virus, bactéries, champignons, etc.).<sup>2</sup>

<sup>2</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-021>

DÉPLIANT 09/2014 | ED 6151



### Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ?<sup>4</sup>

<sup>4</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206151>

VIDÉO DURÉE : 01MIN 50S



### Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-022>

Mis à jour le 07/03/2023

# Comment évaluer les risques de zoonoses ?



© Gaël Kerbaol/INRS - 2008

Le pouvoir pathogène d'un agent biologique varie selon l'espèce. Ainsi un agent infectieux peut entraîner une maladie uniquement chez l'homme (par exemple coqueluche, varicelle...) ou uniquement chez certaines espèces animales (par exemple la fièvre aphteuse chez les bovins, caprins, ovins). Certains agents pathogènes pour les animaux peuvent se transmettre à l'homme, provoquant des infections appelées zoonoses (par exemple la brucellose chez les ruminants et l'homme).

La démarche d'évaluation des risques biologiques suit la chaîne de transmission. Chaque agent biologique pathogène (bactéries, virus, parasites...) est susceptible de se transmettre à une personne (l'hôte) à partir d'un réservoir donné et selon des modes de transmission spécifiques.

## Le réservoir

C'est le lieu dans lequel prolifèrent et s'accumulent les agents biologiques. Dans le cas des zoonoses, ce peut être l'animal lui-même, ses sécrétions (salive, urines, sécrétions génitales...), ses déjections ainsi que l'environnement souillé par les déjections (eau, locaux, outils...).

## Les voies de transmission et l'exposition au travail

Chaque agent biologique pathogène est susceptible de se transmettre à une personne (l'hôte) à partir d'un réservoir donné et selon des modes de transmission spécifiques : par voie respiratoire, par contact avec la peau ou les muqueuses, par inoculation ou encore par voie digestive.

En milieu professionnel, lorsqu'il effectue ses tâches, un travailleur peut être exposé aux agents biologiques présents dans un réservoir en inhalant des aérosols, en touchant des surfaces contaminées, en recevant des projections sur les muqueuses du visage, en se coupant avec des objets, en se faisant piquer par un insecte, ou encore en portant à la bouche ses mains ou des objets contaminés.

Il y a un risque biologique si l'exposition du travailleur correspond à la voie de transmission de l'agent biologique.

Par exemple, la leptospire (responsable de la leptospirose) se trouve dans l'urine des rats infectés et se transmet à travers les blessures de la peau ou par projection sur les muqueuses du visage. Ainsi un travailleur peut être exposé à la leptospirose par exemple en cas de projection au visage d'eau contaminée par des urines de rats infectés.

### PRINCIPAUX MODES DE TRANSMISSION DES ZOOSES ET EXEMPLES DE SITUATIONS D'EXPOSITION DU TRAVAILLEUR

Voie de transmission de l'agent biologique

- Exemple d'exposition possible du travailleur selon la zoonose

## PRINCIPAUX MODES DE TRANSMISSION DES ZONoses ET EXEMPLES DE SITUATIONS D'EXPOSITION DU TRAVAILLEUR

Voie respiratoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Inhalation de poussières contaminées par des déjections, des placentas ou des sécrétions génitales d'animaux atteints de la fièvre Q</li> <li>■ Inhalation d'aérosols produits par l'utilisation de jets d'eau à haute pression sur un environnement souillé par des déjections (ornithose)</li> <li>■ Inhalation de gouttelettes émises lors de la toux d'une vache atteinte de tuberculose bovine</li> </ul>
Contact avec la peau ou les muqueuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contact de la peau avec des eaux douces souillées par des urines de rongeurs dans le cas de la leptospirose</li> <li>■ Contact entre muqueuses oculaires et mains contaminées (en se frottant les yeux), dans le cas de la grippe aviaire dans un élevage de poules</li> </ul>
Inoculation	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Piqûre d'une tique au cours d'un travail en forêt, dans le cas de la maladie de Lyme</li> <li>■ Blessure avec une esquille d'os ou une arête de poisson, dans le cas du rouget du porc</li> <li>■ Morsure par un animal atteint de la rage</li> <li>■ Griffure par un animal porteur de la bactérie <i>Bartonella henselae</i> entraînant, chez les humains, la maladie des griffes du chat</li> </ul>
Voie digestive	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contact entre bouche et mains contaminées par des déjections animales contenant des salmonelles (en mangeant ou en fumant)</li> </ul>

## L'hôte

L'hôte potentiel se trouve au bout de la chaîne de transmission. En milieu professionnel, il s'agit du travailleur. S'il n'est pas suffisamment protégé il peut être contaminé et développer une maladie. Certains facteurs individuels peuvent jouer un rôle dans le développement d'une maladie infectieuse tels que l'immunité vis-à-vis de la maladie ou encore certains terrains particuliers (grossesse, déficit immunitaire, maladies chroniques...).

## Pour en savoir plus

### Ressources INRS

VIDÉO DURÉE : 01MIN 50S



#### Comment se transmettent les agents biologiques ?

Cette animation montre comment évaluer les risques et mettre en place des mesures de prévention contre les agents biologiques (virus, bactéries, champignons, etc.). <sup>5</sup>

<sup>5</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-021>

VIDÉO DURÉE : 01MIN 50S



#### Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle. <sup>6</sup>

<sup>6</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-022>

Mis à jour le 07/03/2023

## Exemples d'activités professionnelles concernées

Certaines professions sont plus à risques que d'autres. Cependant tous les secteurs d'activités sont concernés à partir du moment où il y a possibilité d'exposition à des animaux ou un environnement souillé par des animaux.



© Gaël Kerbaol/INRS - 2005

Parmi les activités professionnelles, les métiers suivants sont les plus concernés :

- métiers en contact avec les animaux, qu'ils soient vivants ou morts : éleveurs, vétérinaires, soigneurs dans les parcs zoologiques, salariés en abattoirs, équarisseurs... ;
- métiers exercés dans les milieux naturels (forêts, zones aquatiques...);
- métiers de l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, entretien des berges, des rivières et des canaux...).

**Pour en savoir plus**



### Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ? <sup>7</sup>

<sup>7</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206151>



### Charbon et milieu professionnel

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épizootie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité. <sup>9</sup>

<sup>9</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%206>



### La leptospirose : où en est-on ?

C'est la maladie zoonotique la plus répandue dans le monde, l'homme est un hôte occasionnel. Les moyens de prévention reposent notamment sur la rupture de la chaîne de transmission. <sup>11</sup>

<sup>11</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2049>

Mis à jour le 07/03/2023



### Rage et milieu professionnel : où en est-on ?

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel e... <sup>8</sup>

<sup>8</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%204>



### Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention <sup>10</sup>

<sup>10</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2015>

## Effets sur la santé



© Gaël Kerbaol/INRS – 2011

Les zoonoses sont des maladies infectieuses dues à la pénétration et la multiplication chez l'homme d'un agent biologique pathogène issu d'un animal. Selon l'agent biologique en cause, ces infections se caractérisent par :

- leur localisation (lésion cutanée, pneumonie, hépatite...);
- leur mode de transmission ;
- leur gravité (simple fièvre, complications cardiaques ou pulmonaires...);
- leur délai d'apparition (quelques heures, jours ou mois).

Les effets sur la santé sont très variables : ils dépendent de l'agent biologique en cause et de certains facteurs individuels.

Certains salariés peuvent avoir acquis une immunité vis-à-vis d'un agent biologique pathogène après un contact avec celui-ci, qu'ils aient été malades ou non. Cependant toutes les infections ne procurent pas une immunité durable.

Les défenses immunitaires peuvent également être stimulées par la vaccination mais le nombre d'agents infectieux pour lesquels il existe un vaccin est très limité.

À l'inverse, les défenses immunitaires peuvent être affaiblies par une maladie ou des traitements, et la susceptibilité aux infections est alors accrue.

Par ailleurs, certaines infections, comme la toxoplasmose, peuvent perturber le bon déroulement d'une grossesse ou engendrer des malformations chez le fœtus.

### Zoonoses et grossesse

Certaines situations professionnelles pouvant exposer à des agents biologiques sont susceptibles de poser des problèmes spécifiques en cas de grossesse ou de projet de grossesse.

Certaines infections bactériennes (listériose, fièvre Q, brucellose...), parasitaires (toxoplasmose...) ou virales (virus de la chorioméningite lymphocytaire...) peuvent conduire à un avortement, une naissance prématurée ou à des malformations chez l'enfant. Dans certains cas, elles peuvent entraîner des manifestations particulièrement sévères chez la femme enceinte.

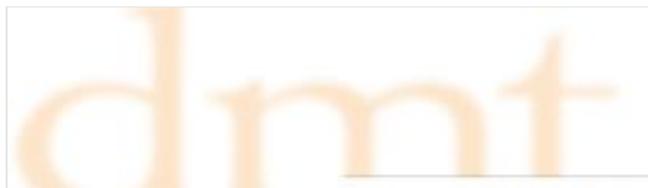
Le Code du travail (article D. 4152-3) précise que « lorsque les résultats de l'évaluation des risques à des agents biologiques pathogènes révèlent l'existence d'un risque d'exposition au virus de la rubéole ou au toxoplasme, il est interdit d'exposer une femme enceinte, sauf si la preuve existe que cette dernière est suffisamment protégée contre ces agents par son état d'immunité. L'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires au respect de cette interdiction. »

Par ailleurs, certains vaccins sont contre-indiqués chez la femme enceinte, limitant les possibilités de pratiquer les vaccinations recommandées pour un poste de travail donné.

Enfin, certains antibiotiques sont également contre-indiqués chez la femme enceinte, ce qui réduit les possibilités de traitement des infections susceptibles d'être contractées en milieu professionnel.

## Pour en savoir plus

ARTICLE DE REVUE 06/2008 | TP 4



### Rage et milieu professionnel : où en est-on ?

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel e...<sup>12</sup>

<sup>12</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%204>

ARTICLE DE REVUE 12/2012 | TP 15



### Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention<sup>14</sup>

<sup>14</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2015>

ARTICLE DE REVUE 03/2022 | TP 49



### La leptospirose : où en est-on ?

C'est la maladie zoonotique la plus répandue dans le monde, l'homme est un hôte occasionnel. Les moyens de prévention reposent notamment sur la rupture de la chaîne de transmission.<sup>16</sup>

<sup>16</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2049>

Mis à jour le 07/03/2023

ARTICLE DE REVUE 12/2008 | TP 6



### Charbon et milieu professionnel

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épizootie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité.<sup>13</sup>

<sup>13</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%206>

DÉPLIANT 09/2014 | ED 6151



### Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ?<sup>15</sup>

<sup>15</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206151>

# Prévention



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS - 2013

La prévention des risques liés aux zoonoses consiste, de la même façon que pour l'ensemble des **risques biologiques**<sup>17</sup>, à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible, en agissant prioritairement sur le réservoir, puis sur l'exposition du travailleur et enfin au niveau du travailleur lui-même.

<sup>17</sup> <https://www.inrs.fr/risques/biologiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Les mesures de prévention doivent être adaptées en fonction des agents biologiques en cause et leur mode de transmission, et des modalités d'exposition. Elles reposent sur l'organisation du travail, la mise en œuvre de protection collective et individuelle, ainsi que sur l'information et la formation du personnel.

## Exemples d'action sur le réservoir

- Empêcher la constitution d'un réservoir :
  - s'assurer du contrôle sanitaire des animaux ;
  - mettre en quarantaine des animaux nouvellement importés ;
  - vacciner les animaux ;
  - traiter les animaux malades ;
  - optimiser les conditions d'élevage (densité, température, hygrométrie...);
  - protéger contre les contacts avec les animaux sauvages (mise en place de clôture ou de filet, blocage de l'accès aux points d'abreuvement...).
- Détruire le réservoir :
  - abattre des volailles en cas d'atteinte par l'influenzae aviaire ;
  - désinsectiser, dératiser...

## Exemples d'action sur l'exposition pour éviter la transmission

- Mettre en place des mesures d'isolement des animaux malades.
- Séparer les zones non contaminées (locaux administratifs, salle de restauration...) des zones contaminées.
- Limiter l'accès des personnels dans les lieux où séjournent des animaux malades.
- Améliorer la ventilation générale des locaux de travail.
- Limiter les projections (limiter l'usage des jets d'eau à haute pression) et la mise en suspension des poussières (aspirer plutôt que balayer).
- Mécaniser certaines tâches.
- S'assurer de la contention adaptée des animaux.
- Nettoyer, désinfecter les locaux et matériels.

- Organiser des vides sanitaires.
- Mettre en place des procédures de gestion des déchets et des effluents.



## Action au niveau du travailleur

- Fournir les équipements de protection individuelle adaptés tels que gants, appareils de protection respiratoire.
- Former le personnel à leur utilisation.
- Mettre à disposition les moyens d'hygiène nécessaires (vestiaires séparés pour les vêtements de ville et les vêtements de travail, installations sanitaires, moyens de lavage des mains et du visage...).
- Faire connaître les procédures de travail et les mesures d'hygiène individuelle...



## Mesures d'hygiène individuelle

Le respect des mesures d'hygiène individuelle est indispensable. Toutes les facilités d'accès aux installations sanitaires, y compris sur les chantiers mobiles et dans les véhicules, doivent être mises en place.

### Principales mesures

- Ne pas boire, manger, fumer ou vapoter sur les lieux de travail.
- Ne pas manger avec les vêtements de travail.
- Se laver systématiquement les mains (eau potable et savon) :
  - après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales ;
  - avant les repas, les pauses, à la fin de la journée de travail ;
  - après retrait des équipements de protection individuelle.
- Éviter tout contact des yeux et du nez avec des mains ou des gants souillés.
- Ne pas porter les mains ou des objets (stylo par exemple) à la bouche.
- Désinfecter et protéger les plaies par des pansements étanches.
- Rincer immédiatement à l'eau potable en cas de projection dans les yeux.
- Dans certaines activités, prendre une douche après le travail.
- Nettoyer régulièrement les vêtements de travail, gants, bottes.
- Changer de vêtements en fin de journée de travail.

En complément, une ou plusieurs vaccinations peuvent éventuellement être proposée(s), en sachant qu'il n'existe qu'un nombre limité de vaccins disponibles au regard de la diversité et du nombre d'agents biologiques existants. Il est important d'être conscient de l'intérêt mais aussi des limites de la vaccination en tant que moyen de prévention des risques professionnels.

## Place et limites de la vaccination dans la prévention du risque biologique en milieu professionnel

La vaccination consiste à stimuler les défenses immunitaires d'un individu vis-à-vis d'un agent biologique. Elle ne peut en aucun cas se substituer à la mise en place des mesures de prévention des risques biologiques : elle vient seulement les compléter. Être vacciné contre un ou plusieurs agents biologiques ne dispense pas du respect des règles de sécurité mises en place.

Le Code du travail n'impose aucune vaccination. Les seules vaccinations rendues obligatoires par le Code de la santé publique ne concernent pas les zoonoses.

Après évaluation des risques poste par poste, le médecin du travail pourra conseiller à l'employeur la pratique d'une ou plusieurs vaccinations pour certains salariés, en fonction des recommandations du calendrier vaccinal (par exemple vaccin contre la rage (TP 4<sup>18</sup>) chez les vétérinaires ou contre la leptospirose (TP 49<sup>19</sup>) chez les égoutiers). Si l'employeur donne son accord, tous les frais inhérents aux vaccinations sont à sa charge (article R. 4426-6 du Code du travail).

<sup>18</sup> <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/DMT/TI-TP-4/tp4.pdf>

<sup>19</sup> <https://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/DMT/TI-TP-49/tp49.pdf>

Aucune vaccination ne peut être pratiquée sans l'accord explicite du travailleur. Après information par le médecin du travail sur les risques encourus au poste de travail, sur les avantages et les limites de la vaccination et sur ses éventuels inconvénients, le salarié conserve le libre choix d'être vacciné ou pas, ainsi que le choix du médecin qui va procéder à la vaccination (médecin traitant, médecin du travail...).

## Informer et former le personnel

La prévention passe également par une information des salariés sur les risques encourus à leur poste et par la formation quant à la façon de se protéger (hygiène, protection collective et individuelle...).

## Application de la démarche de prévention dans le cas de l'ornithose



© Gaël Kerbaol/INRS – 2008

L'ornithose est une infection pulmonaire transmise à l'homme par des oiseaux infectés, domestiques ou sauvages (perruches, perroquets, dindes, pigeons, canards...). Les bactéries responsables sont excrétées dans les fientes qui contaminent le plumage et l'environnement. Certaines activités peuvent générer des poussières de fientes qui peuvent alors contaminer la personne qui les inhale.

Tout travail en présence d'oiseaux ou de leur environnement souillé (locaux d'élevage ou d'abattage, véhicules de transport, toitures souillées...) présente un risque d'exposition.

Les mesures de prévention doivent être adaptées à l'activité professionnelle considérée, comme illustré dans le tableau ci-dessous.

NIVEAU D'ACTION	ANIMALERIE D'OISEAUX D'ORNEMENTS	ABATTOIR DE VOLAILLES	NETTOYAGE DE COMBLES SOUILLÉS PAR DE GRANDES QUANTITÉS DE FIENTES
<b>Réservoir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle sanitaire à l'importation.</li> <li>▪ Optimisation des conditions d'élevage (densité des animaux, conditions de température et d'humidité...).</li> <li>▪ Protection contre les contacts avec les oiseaux sauvages.</li> <li>▪ Surveillance et détection de la maladie.</li> <li>▪ Traitement des oiseaux malades.</li> </ul>	<p>Pas d'action possible.</p> <p>L'infection est souvent inapparente chez les volailles. De plus, elle n'est pas dépistée car elle ne rend pas la viande impropre à la consommation.</p>	<p>Empêcher l'accès des oiseaux (grillage...).</p>
<b>Exposition Agent transmissible par voie respiratoire =&gt; prévenir l'inhalation de poussières susceptibles d'être contaminées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Isolement des animaux malades.</li> <li>▪ Limiter l'accès à ces animaux aux seules personnes nécessaires et après les avoir informées des risques et précautions à prendre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminuer l'agitation des volailles (afin de limiter la mise en suspension de poussières contaminées).</li> <li>▪ Capter à la source et ventiler pour les postes d'accrochage, de saignée, de plumage.</li> <li>▪ Nettoyer les machines et les locaux en évitant l'utilisation de jets d'eau à haute pression.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire la mise en suspension des poussières.</li> <li>▪ Humidifier les surfaces (si possible).</li> </ul>
<b>Salarié potentiellement exposé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Port d'appareil de protection respiratoire pour les soins aux animaux malades.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Port d'un appareil de protection respiratoire, pour les tâches les plus exposantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Port d'appareil de protection respiratoire.</li> </ul>

Il n'existe pas de vaccin contre l'ornithose.

L'information et la formation sur les risques et les moyens de prévention doivent être délivrées à tous les travailleurs pouvant être exposés. Ils doivent également connaître les premiers symptômes de la maladie. Ainsi, en cas d'atteinte pulmonaire, ils pourront attirer l'attention de leur médecin sur l'éventualité d'une origine professionnelle de la maladie, ce qui peut permettre d'adapter rapidement le traitement.

## Rôle spécifique de certains acteurs

Les **services de prévention et de santé au travail** regroupent une équipe pluridisciplinaire : médecin du travail, infirmier de santé au travail et intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) notamment. Cette équipe est en charge d'actions collectives sur le terrain (études de poste, visites de locaux...).

Le suivi individuel de l'état de santé des salariés est assuré par le médecin du travail ou un infirmier de santé au travail et ce dans le cadre de protocoles écrits.

Les salariés exposés aux risques biologiques doivent faire l'objet d'un suivi individuel de l'état de santé dont l'objectif est de détecter les signes précoces de maladies liées au travail. Le suivi comprend une visite d'information et de prévention avant l'embauche ou nouvelle affectation à un poste de travail où il existe une exposition aux agents biologiques pathogènes et des visites périodiques. Dans le cas d'une exposition à des agents biologiques des groupes 3 et 4, un suivi individuel renforcé doit être mise en œuvre.

L'évaluation des risques sur les lieux de travail est une étape indispensable :

- étude de postes et visite des locaux pour affiner le repérage des « réservoirs » et en fonction des voies de transmission, les expositions possibles ;
- dialogue avec les opérateurs et l'encadrement pour évaluer la fréquence et la durée de l'exposition potentielle...

Les examens prévus dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé sont des moments privilégiés pour recueillir des informations sur les conditions d'exposition du salarié et son état de santé, et notamment pour prêter une attention particulière aux femmes enceintes potentiellement exposées à un risque biologique, à un salarié immunodéprimé du fait d'une maladie ou d'un traitement, ou pour faire le point sur les vaccinations.

En cas de morsure ou de griffure animale, des protocoles doivent être mis en place avec l'aide du service de prévention et de santé au travail.

## Conduite à tenir en cas de morsures ou griffures

Le médecin du travail doit également proposer une conduite à tenir en cas de morsures ou griffures par des animaux. La prise en charge des plaies doit être faite le plus précocement possible, avec un lavage abondant au sérum physiologique ou à l'eau et au savon suivi d'une désinfection locale par antiseptique. La suture des plaies profondes ou prises en charge tardivement est contre-indiquée, sauf pour les plaies de la face qui doivent être suturées pour des motifs esthétiques. L'antibiothérapie n'est pas systématique mais peut être proposée dans certains cas :

- morsures à haut risque d'infection (plaies profondes et délabrées, prise en charge tardive > 8 h) ;
- morsures au niveau des mains et du visage ;
- morsures chez les salariés immunodéprimés.

La prévention du tétanos doit être systématique.

## Pour en savoir plus

### Publications

VIDÉO DURÉE : 01MIN 50S



#### Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle. <sup>20</sup>

<sup>20</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-022>

BROCHURE 04/2019 | ED 6034



#### Les risques biologiques en milieu professionnel

Cette brochure a pour objectif d'inciter l'ensemble des préventeurs à intégrer de façon systématique l'évaluation des risques biologiques dans leur démarche générale de prévention des risques en entreprise. <sup>21</sup>

<sup>21</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206034>

DOSSIER 02/2023



#### Risques biologiques

Virus, bactéries, champignons peuplent de multiples secteurs, pouvant contaminer les salariés. La prévention des risques consiste à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible. <sup>22</sup>

<sup>22</sup> <https://www.inrs.fr/risques/biologiques>

### Liens



### Rage et milieu professionnel : où en est-on ?

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel e... <sup>23</sup>

<sup>23</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%204>



### Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention <sup>25</sup>

<sup>25</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2015>



### Charbon et milieu professionnel

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épizootie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité. <sup>24</sup>

<sup>24</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%206>



### La leptospirose : où en est-on ?

C'est la maladie zoonotique la plus répandue dans le monde, l'homme est un hôte occasionnel. Les moyens de prévention reposent notamment sur la rupture de la chaîne de transmission. <sup>26</sup>

<sup>26</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2049>

Mis à jour le 07/03/2023

# Réglementation

Les règles de prévention des risques biologiques relèvent des articles R. 4421-1 à R. 4427-5 du Code du travail. Elles s'appliquent aux établissements dans lesquels la nature de l'activité peut conduire à exposer les travailleurs à des agents biologiques, y compris ceux qui sont responsables de zoonoses.

Pour en savoir plus sur ces dispositions, voir **Réglementation**<sup>27</sup> dans le dossier risques biologiques.

<sup>27</sup> <https://www.inrs.fr/risques/biologiques/reglementation.html>

Certaines de ces dispositions visent spécifiquement les travaux en contact avec des animaux :

- le Code du travail prévoit la mise en place de mesures de protection vis-à-vis des zoonoses (art. R. 4424-7 et R. 4424-8) ;
- l'arrêté du 4 novembre 2002 définit ces mesures de prévention (conception des installations, choix des matériels, moyens d'hygiène et pratiques de travail). Elles s'appliquent aux établissements employant des travailleurs susceptibles d'être en contact avec des animaux domestiques ou des animaux sauvages (apprivoisés, tenus en captivité ou libres) vivants ou morts, ou des déchets contaminés ;
- en outre, certaines zoonoses relèvent de dispositions réglementaires propres à la santé publique (maladies à déclaration obligatoire). Le signalement de ces maladies par le médecin permet aux autorités de mettre en place des mesures de santé publique ou d'adapter les mesures déjà existantes, comme pour la brucellose ;
- par ailleurs, en santé animale l'ordonnance n° 2021-1370 du 20 octobre 2021 relative aux mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles catégorise les maladies selon cinq critères (A à E). Cette catégorisation remplace la classification en danger de première et deuxième catégorie depuis le 21 octobre 2021.

## Pour en savoir plus

DOSSIER 02/2023



### Risques biologiques

Virus, bactéries, champignons peuplent de multiples secteurs, pouvant contaminer les salariés. La prévention des risques consiste à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible.<sup>28</sup>

<sup>28</sup> <https://www.inrs.fr/risques/biologiques>

Mis à jour le 07/03/2023

BROCHURE 12/2022 | TJ 24



### Les risques biologiques sur les lieux de travail

Cet aide-mémoire présente les principales dispositions réglementaires concernant la protection des travailleurs exposés à des agents biologiques.<sup>29</sup>

<sup>29</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TJ%2024>

# Accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

## Accidents du travail

Selon le Code de la sécurité sociale, « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail ». C'est un événement soudain, inhabituel, survenu à un endroit précis et à un moment connu. Le risque biologique peut être concerné puisque certains accidents peuvent exposer les personnes à des agents biologiques à l'origine de zoonoses ou de surinfection de plaies. Tous les modes d'exposition peuvent être concernés (morsure, piqûre, coupure, inhalation ou ingestion accidentelle...).

## Maladies professionnelles

En dehors des cas relevant des accidents du travail, une zoonose est dite « professionnelle » si elle est la conséquence de l'exposition d'un travailleur à un agent zootique dans le cadre de son activité professionnelle habituelle et qu'elle figure dans un des tableaux de maladie professionnelle du régime général ou du régime agricole.

Dans le régime général de la Sécurité sociale comme dans le régime agricole, il existe **14 tableaux de maladies professionnelles<sup>30</sup> concernant des zoonoses<sup>31</sup>**.

<sup>30</sup> <https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp>

<sup>31</sup> <http://inrs-author/publications/bdd/mp>

Tous ces tableaux comportent une liste limitative des situations professionnelles pouvant donner lieu à réparation.

N° DU TABLEAU DU RÉGIME GÉNÉRAL	N° DU TABLEAU DU RÉGIME AGRICOLE	MALADIES
7	1	Tétanos professionnel
18	4	Charbon
19	5 et 5 bis	Spirochètoses (leptospirose, maladie de Lyme)
24	6	Brucelloses
40	16	Tuberculoses et autres infections à mycobactéries
45	33	Hépatites A, B, C, D et E
53	49	Rickettsioses et fièvre Q
56	30	Rage
68	7	Tularémie
86	50	Pasteurelloses
87	52	Ornithose-psittacose
88	51	Rouget du porc
92	55	Infections à Streptococcus suis
96	56	Infections à Hantavirus

## Pour en savoir plus



### Accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP)

En France, pour les travailleurs du régime général, les dommages corporels ou les pertes de salaires dus aux accidents du travail, aux accidents de trajet ou aux maladies professionnelles sont indemnisés par un système d'assurance des risques professionnels.<sup>32</sup>

<sup>32</sup> <https://www.inrs.fr/demarche/atmp>

Mis à jour le 07/03/2023

# Fiches Zoonoses

Des fiches Zoonoses donnent des informations synthétiques sur les modes de transmission, les principaux symptômes chez l'animal et chez l'homme et les mesures de prévention recommandées. Elles sont destinées aux salariés ainsi qu'aux acteurs de la prévention. Certaines sont en cours de révision.

- Affections cutanées à *Mycobacterium marinum* <sup>33</sup>
- Borréliose de Lyme <sup>34</sup>
- Brucelloses <sup>35</sup>
- Campylobactériose à *Campylobacter jejuni* et *Campylobacter coli* <sup>36</sup>
- Charbon bactérien <sup>37</sup>
- Chorioméningite lymphocytaire <sup>38</sup>
- Cryptosporidiose à *Sporidium parvum* <sup>39</sup>
- Echinococcose alvéolaire <sup>40</sup>
- Encéphalite à tiques <sup>41</sup>
- Encéphalopathie spongiforme bovine <sup>42</sup>
- Ecthyma contagieux ou ORF <sup>43</sup>
- Fièvre boutonneuse méditerranéenne <sup>44</sup>
- Fièvre hémorragique à syndrome rénal (Hantavirose à virus puumala) <sup>45</sup>
- Fièvre du Nil occidental <sup>46</sup>
- Fièvre Q <sup>47</sup>
- Gales animales <sup>48</sup>
- Grippe aviaire ou influenza aviaire <sup>49</sup>
- Herpès B du singe <sup>50</sup>
- Hydatidose. Kyste hydatique <sup>51</sup>
- Infections à virus Cowpox <sup>52</sup>
- Infections à *Streptococcus suis* <sup>53</sup>
- Leishmaniose viscérale méditerranéenne <sup>54</sup>
- Leptospirose <sup>55</sup>
- Listériose <sup>56</sup>
- Maladie des griffes du chat <sup>57</sup>
- Ornithose-Psittacose <sup>58</sup>
- Pasteurellose <sup>59</sup>
- Rage <sup>60</sup>
- Rouget <sup>61</sup>
- Salmonelloses <sup>62</sup>
- Sodoku <sup>63</sup>
- Streptobacillose <sup>64</sup>
- Teignes <sup>65</sup>
- Toxocarose ou Larva migrans viscérale <sup>66</sup>
- Toxoplasmose <sup>67</sup>
- Tuberculose <sup>68</sup>
- Tularémie <sup>69</sup>

<sup>33</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2039>

<sup>34</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2022>

<sup>35</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%202>

<sup>36</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%203>

<sup>37</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%204>

<sup>38</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2033>

<sup>39</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%206>

<sup>40</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%207>

<sup>41</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%208>

<sup>42</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%209>

<sup>43</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2038>

<sup>44</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2037>

<sup>45</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2014>

<sup>46</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2010>

<sup>47</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2011>

<sup>48</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2012>

<sup>49</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2013>

<sup>50</sup> <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2015>

- 51 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2016>
- 52 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2034>
- 53 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2017>
- 54 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2018>
- 55 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2019>
- 56 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2020>
- 57 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2021>
- 58 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2023>
- 59 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2024>
- 60 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2025>
- 61 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2026>
- 62 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2027>
- 63 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2036>
- 64 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2035>
- 65 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2028>
- 66 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2029>
- 67 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2030>
- 68 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2031>
- 69 <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ZO%2032>

Mis à jour le 22/02/2024

# Publications, outils, liens...

## Par type de ressources

### Dépliants

DÉPLIANT 09/2014 | ED 6151



#### **Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne**

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ?<sup>70</sup>

<sup>70</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206151>

DÉPLIANT 03/2019 | ED 6168



#### **Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité. Gants à usage unique**

Ce dépliant présente, en images, la marche à suivre pour retirer ses gants de protection à usage unique, en évitant toute contamination<sup>72</sup>

<sup>72</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206168>

DÉPLIANT 11/2018 | ED 6304



#### **Maladie de Lyme et travail**

La maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée. Les travailleurs pratiquant des métiers comportant des tâches extérieures présentent un risque de contact avec des tiques. Ce dépliant décrit les signes de la maladie, les situations à risque, les façons de prévenir ce risque.<sup>74</sup>

<sup>74</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206304>

DÉPLIANT 03/2020 | ED 6364



#### **Travail dans les parcs et jardins**

Ce dépliant destiné aux personnes exerçant dans les parcs et jardins présente, sous forme illustrée, les bonnes pratiques en matière de prévention des risques infectieux<sup>76</sup>

<sup>76</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206364>

DÉPLIANT 03/2020 | ED 6170



#### **Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres**

Les mains peuvent être contaminées par des produits chimiques ou des agents biologiques. Ce dépliant présente en images comment se laver les mains pour se décontaminer et ne pas contaminer les autres<sup>71</sup>

<sup>71</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206170>

DÉPLIANT 03/2019 | ED 6169



#### **Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité. Gants réutilisables**

Ce dépliant présente, en images, la marche à suivre pour retirer ses gants de protection réutilisables, en évitant toute contamination<sup>73</sup>

<sup>73</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206169>

DÉPLIANT 10/2018 | ED 6302



#### **Travail en animalerie. Comment se protéger des zoonoses ?**

Ce dépliant présente, sous forme illustrée, les bonnes pratiques en matière de prévention des zoonoses applicables au quotidien dans une animalerie de compagnie.<sup>75</sup>

<sup>75</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206302>

**BROCHURE** 12/2022 | ED 6495



**Les risques biologiques**

Les risques biologiques concernent de multiples activités. Cette brochure vous donne les clés pour construire une démarche de prévention des risques professionnels. <sup>77</sup>

<sup>77</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206495>

**BROCHURE** 12/2022 | TJ 24



**Les risques biologiques sur les lieux de travail**

Cet aide-mémoire présente les principales dispositions réglementaires concernant la protection des travailleurs exposés à des agents biologiques. <sup>79</sup>

<sup>79</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TJ%2024>

**BROCHURE** 04/2019 | ED 6034

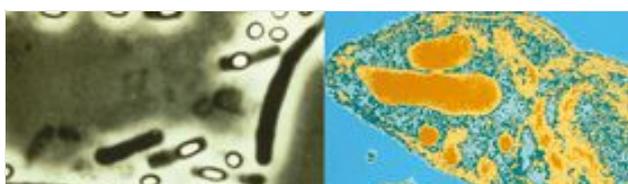


**Les risques biologiques en milieu professionnel**

Cette brochure a pour objectif d'inciter l'ensemble des préventeurs à intégrer de façon systématique l'évaluation des risques biologiques dans leur démarche générale de prévention des risques en entreprise. <sup>78</sup>

<sup>78</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206034>

**FICHE** 12/2013 | ED 117



**Les agents biologiques**

Ce document décrit les différents agents biologiques (virus, bactéries, champignons, protozoaires, helminthes), leur mode de vie, leur intérêt industriel et leur pouvoir pathogène possible. <sup>80</sup>

<sup>80</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%20117>

**ARTICLE DE REVUE** 03/2022 | TP 49

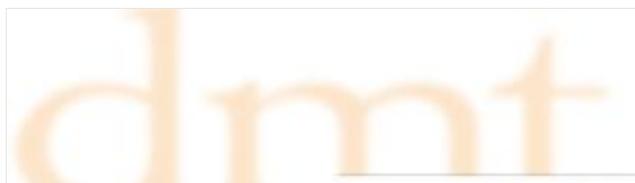


**La leptospirose : où en est-on ?**

C'est la maladie zoonotique la plus répandue dans le monde, l'homme est un hôte occasionnel. Les moyens de prévention reposent notamment sur la rupture de la chaîne de transmission. <sup>81</sup>

<sup>81</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2049>

**ARTICLE DE REVUE** 12/2008 | TP 6

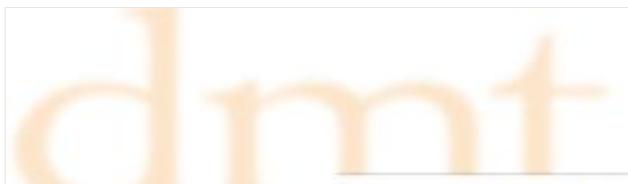


**Charbon et milieu professionnel**

Cet article est une synthèse sur la question du charbon en milieu professionnel. La survenue récente d'une épizootie de charbon chez des bovins a été l'occasion de rappeler et de mettre en pratique les mesures de prévention spécifique à cette maladie ancienne mais toujours d'actualité. <sup>83</sup>

<sup>83</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%206>

**ARTICLE DE REVUE** 06/2008 | TP 4



**Rage et milieu professionnel : où en est-on ?**

Du fait de la survenue d'un cas de rage autochtone avérée sur son territoire, la France a perdu pour deux ans le statut de pays indemne de rage, statut acquis depuis 2001. Cet article fait un bref état des lieux sur la rage en France : épidémiologie, conduite à tenir, risque en milieu professionnel e... <sup>82</sup>

<sup>82</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%204>

**ARTICLE DE REVUE** 12/2012 | TP 15



**Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?**

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention <sup>84</sup>

<sup>84</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2015>

## RÉFÉRENCES EN SANTÉ AU TRAVAIL

### Risques biologiques infectieux en animalerie de compagnie

Un état des lieux des risques biologiques et des mesures de prévention constatées lors d'une étude de poste permettent de proposer des pistes d'amélioration. <sup>85</sup>

<sup>85</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TF%20245>

## RÉFÉRENCES EN SANTÉ AU TRAVAIL

### La leptospirose : où en est-on ?

C'est la maladie zoonotique la plus répandue dans le monde, l'homme est un hôte occasionnel. Les moyens de prévention reposent notamment sur la rupture de la chaîne de transmission. <sup>86</sup>

<sup>86</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2049>

## Vidéos

VIDÉO DURÉE : 12MIN



### Une enquête de l'agent Bio 07

Ce multimédia incluant un film d'animation informe sur les risques biologiques, et propose des outils d'évaluation des risques biologiques en entreprise. <sup>87</sup>

<sup>87</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=DM%200333>

VIDÉO DURÉE : 01MIN 50S



### Comment se transmettent les agents biologiques ?

Cette animation montre comment évaluer les risques et mettre en place des mesures de prévention contre les agents biologiques (virus, bactéries, champignons, etc.). <sup>88</sup>

<sup>88</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-021>

VIDÉO DURÉE : 01MIN 50S



### Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

Cette animation montre comment rompre la transmission des microbes par des mesures de protection collective et individuelle. <sup>89</sup>

<sup>89</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-022>

VIDÉO DURÉE : 01MIN 10S



### Se laver les mains pour limiter les risques d'infection

Cette animation propose des conseils pratiques pour améliorer le lavage des mains et limiter le risque d'infection. <sup>90</sup>

<sup>90</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=Anim-023>

## Affiches/autocollants

AFFICHE 04/2020 | A 843



### Lavage des mains avec du savon

Affiche illustrant les thèmes 'ABC de la prévention' et 'Prévention des risques biologiques' et 'Prévention des risques chimiques'. Disponible sous la référence AA 843 (30 x 40 cm) <sup>91</sup>

<sup>91</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=A%20843>

AFFICHE 03/1996 | A 576



### Se laver les mains, des microbes en moins

Affiche illustrant le thème 'Prévention des risques biologiques'. Disponible sous les références AD 576 (60 x 80 cm) - AR 576 (9 x 13,5 cm) <sup>92</sup>

<sup>92</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=A%20576>



#### Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres

Autocollant illustrant les thèmes 'Prévention des risques biologiques' et 'Protection individuelle'. Disponible sous la référence AK 743 (18 x 18 cm) <sup>93</sup>

<sup>93</sup> <https://www.inrs.fr/media?refNRS=A%20743>



#### Tétanos, êtes-vous vacciné ?

Affiche illustrant le thème 'Prévention des risques biologiques'. Disponible sous les références AD 457 (60 x 80 cm) - AR 457 (9 x 13,5 cm) <sup>94</sup>

<sup>94</sup> <https://www.inrs.fr/media?refNRS=A%20457>

### Sites de référence

- Santé publique France
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère du Travail, du Plein emploi et l'Insertion

### Dossiers liés



#### Risques biologiques

Virus, bactéries, champignons peuplent de multiples secteurs, pouvant contaminer les salariés. La prévention des risques consiste à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible. <sup>95</sup>

<sup>95</sup> <https://www.inrs.fr/risques/biologiques>

### Bases de données

- Baobab - Base d'observation des agents biologiques
- Eficatt - Exposition fortuite à un agent infectieux et conduite à tenir en milieu de travail

## Par thème

### Ornithose dans les abattoirs de volailles

L'ornithose (ou psittacose) est une infection due à une bactérie transmise par les oiseaux. Elle se transmet par voie respiratoire, via l'inhalation d'aérosols (poussières, gouttelettes) contaminés par des fientes. Cette infection, le plus souvent bénigne, peut présenter des formes graves telles qu'une pneumopathie. Pour vous aider à agir en prévention, l'INRS met à votre disposition différents supports.



### Ventilation des postes d'accrochage en abattoir de volailles

Ce document donne des lignes directrices pour la conception ou l'amélioration des postes de réception des volailles, d'accrochage, de plumaison et d'éviscération. Il décrit les caractéristiques de dispositifs de captage localisé des poussières aux postes d'accrochage. <sup>96</sup>

<sup>96</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206279>



### Exposition aux poussières émises par les volailles aux postes d'accrochage en abattoirs

Cet article présente une intervention de mesurage des poussières inhalables et caractéristiques aérodynamiques dans des locaux d'accrochage <sup>98</sup>

<sup>98</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=EC%2020>



### Risques biologiques

Virus, bactéries, champignons peuplent de multiples secteurs, pouvant contaminer les salariés. La prévention des risques consiste à rompre la chaîne de transmission le plus en amont possible. <sup>100</sup>

<sup>100</sup> <https://www.inrs.fr/risques/biologiques>

► [Base de données Eficatt – Fiche Ornithose-psittacose](#)

Mis à jour le 07/03/2023



### Vous travaillez en abattoir de volailles. L'ornithose vous concerne

Dépliant visant à sensibiliser les salariés des abattoirs de volaille : qu'est-ce que l'ornithose ? quelles mesures de prévention ? que faire en cas de symptômes ? <sup>97</sup>

<sup>97</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=ED%206151>



### Ornithose-psittacose et milieu professionnel : où en est-on ?

Etat des lieux sur cette zoonose qui se transmet de l'oiseau à l'homme par inhalation d'aérosols contaminés par des fientes ; mesures de prévention <sup>99</sup>

<sup>99</sup> <https://www.inrs.fr/media?refINRS=TP%2015>